

Ministry of Education

Office of the ADM

Capital and Business Support Division
900 Bay Street
20th Floor, Mowat Block
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Bureau du sous-ministre adjoint

Division du soutien aux immobilisations et
aux affaires
900, rue Bay
20^e étage, Édifice Mowat
Toronto ON M7A 1L2



2017 : B13

**NOTE DE SERVICE
DESTINÉE AUX :**

Directrices et directeurs de l'éducation
Cadres supérieurs de l'administration des affaires

EXPÉDITEUR :

Joshua Paul
Sous-ministre adjoint
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires

DATE :

Le 27 octobre 2017

OBJET :

**Rémunération des cadres – Le point sur les
programmes soumis par les conseils scolaires**

La présente note de service a pour but de faire le point sur l'examen par le gouvernement des soumissions de programmes de rémunération des cadres des conseils scolaires.

Le 29 septembre 2017, le ministère de l'Éducation avait reçu tous les programmes de rémunération des cadres des conseils scolaires proposés. Nous vous remercions de vos efforts en vue de respecter cette échéance.

Tous les programmes de rémunération des cadres proposés sont examinés le plus rapidement possible afin d'établir leur complétude et leur conformité à la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic* (Règlement de l'Ontario 304/16) et à la Directive sur les programmes de rémunération des cadres du secteur parapublic. Le gouvernement s'engage à transmettre des commentaires aux conseils scolaires au sujet de leurs programmes proposés d'ici le 3 novembre 2017.

Afin de faciliter la préparation de ces commentaires, le personnel du Ministère communique actuellement avec certains conseils scolaires dont la demande comprend de petits problèmes techniques (p. ex., demande incomplète) qui peuvent être résolus rapidement.

En fonction des résultats de cet examen initial, le ministère de l'Éducation prévoit transmettre l'une des communications écrites suivantes au plus tard le 3 novembre 2017 :

1. Confirmation d'approbation d'affichage du programme proposé aux fins de consultation publique.
2. Confirmation d'approbation d'affichage du programme proposé aux fins de consultation publique, sous réserve de tenir compte des commentaires du gouvernement en apportant de légères modifications au programme avant de l'afficher.
3. Commentaires du gouvernement sur des problèmes techniques qui doivent être réglés préalablement à l'approbation d'affichage du programme proposé aux fins de consultation publique. Dans la plupart des cas, nous prévoyons que ce type de commentaires ne devrait pas exiger que le programme fasse l'objet de modifications substantielles nécessitant l'obtention d'approbations officielles supplémentaires.
4. Une invitation à discuter de commentaires plus importants du gouvernement nécessitant une nouvelle soumission officielle du programme proposé aux fins d'examen par le gouvernement. Ces commentaires seront précis et se veulent une occasion de résoudre les problèmes de manière commune.

Le ministère de l'Éducation réaffirme son engagement continu à l'égard de la collaboration avec le secteur pour établir des programmes de rémunération qui soient justes et responsables et qui reconnaissent le travail des cadres de tous les conseils scolaires.

Merci pour votre leadership et votre soutien continu.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Original signé par

Joshua Paul
Sous-ministre adjoint
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires